

En vertu de l'article III-74 du Code de droit économique, l'avocat communique, avant la conclusion du contrat, au mandant les informations obligatoires suivantes le concernant :

1. Nom : Thomas DE NYS
2. Adresse : Dieweg, 274 – 1180 Bruxelles
3. Adresse électronique : denys@lexlitis.eu
4. Organisation professionnelle : Barreau francophone de Bruxelles
5. Titre professionnel : avocat
6. Pays ayant octroyé ce titre professionnel : Belgique
7. Conditions générales applicables : néant
8. Droit applicable et juridiction compétente : La relation existant entre l'avocat et son client, est soumise au droit belge et à la juridiction des tribunaux francophones de Bruxelles. Néanmoins il est pour principe de tenter au maximum d'éviter la survenance de différends en s'engageant à trouver un terrain d'entente en soumettant éventuellement les griefs éventuels à un médiateur choisi de commun accord ou, à défaut, par le bâtonnier de l'Ordre.
9. Prix du service déterminé au préalable : à convenir avec le client (la TVA est de 21%)
10. Caractéristique de la prestation de service : à déterminer avec le client
11. Assurances : responsabilité civile professionnelle : compagnie d'assurance Ethias, rue des Croisiers 24 à 4000 Liège (tél. 04/220.31.11). Couverture géographique de l'assurance : le monde entier à l'exception des Etats-Unis d'Amérique et du Canada.